

Affiché en mairie le 29 septembre 2010

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le 28 septembre À VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par M^{me} le maire, le 21 septembre 2010, s'est assemblé sous la présidence de M^{me} Marie-José Ruel.

Étaient présents : M^{me} RUEL, maire, M. RANC, M^{lles} TORRAILLE, DIOT, M. WEHRUNG, adjoints, M^{me} GÉRARD, MM. BOUVIER, CORNEVIN, maire-délégué, M^{me} DE SA, MM. DELIN, DEHAN, MARTY, FLORIOT, LE BOURVA, LOGEROT, GALLISSOT (procuration), conseillers municipaux.

Excusé : M. PELLETIER (procuration à M. Gallissot), conseiller municipal.

Absents : MM. GOUSSET et GRATAROLI, conseillers municipaux.

M^{me} le maire ouvre la séance à 20 heures 5 minutes.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M^{lle} Torraille ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

Approbation d'une indemnité d'assurance. Sinistre salle des fêtes ;
Admissions en non valeur ;
Consommations OBJ. Prise en charge au titre des dépenses *Fêtes et cérémonies* (compte 6232) ;
Approbation de la convention d'assistance technique pour l'environnement (CG52) ;
Création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^e classe à temps complet ;
Questions diverses.

Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2010.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

2010-33 Approbation d'une indemnité d'assurance. Sinistre salle des fêtes.

Adopté à l'UNANIMITÉ

2010-34 Approbation d'une indemnité d'assurance. Sinistre salle des fêtes..

Adopté à l'UNANIMITÉ.

2010-35 Consommation OBJ. Prise en charge au titre des dépenses Fêtes et cérémonies (compte 6232.)

Adopté à l'UNANIMITÉ.

2010-36 Approbation de la convention d'assistance technique pour l'environnement (CG 52.)

Adopté à l'UNANIMITÉ.

2010-37 Création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^e classe à temps complet et d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^e classe à temps non complet (11/35 h.)

Adopté à l'UNANIMITÉ.

2010-38 Approbation de la convention d'intervention en milieu scolaire d'un musicien intervenant en milieu rural.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

2010-39 Rétablissement personnel. Jugement du tribunal d'instance de Langres du 9 novembre 2007. Clôture pour insuffisance d'actif.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

Le maire,